



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois d'octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM, Paula SANTOS, Gilles LARQUE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Maritchu ERRAMOUSPE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gaëlle PINSOLLE, Jean-Baptiste MONLAU, Pierre MOUREU, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Nathalie MALÉ, Mme, Mme Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et M. Cédric BARRAQUE.

Monsieur Pierre MOUREU a été élu secrétaire de séance.

Madame Maritchu ERRAMOUSPE a rejoint la séance à 19 h 15.

Monsieur Christophe LAYAA-LAULHÉ a rejoint la séance à 19 h 57.

Vu le Maire pour convocation le 19 octobre 2022 et affichage des délibérations le 7 novembre 2022

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 00.

Ordre du jour

- ONF- Coupes 2023
- Eclairage public
- Participation ALSH
- Prix du repas de cantine - agents communaux
- Décision modificative
- Participation aux frais de fonctionnement-Lons
- RQPS 2021

Questions diverses

ONF-Etat d'assiette 2023

Madame la Maire informe les membres du Conseil du Courrier de l'Office National des Forêts concernant les propositions d'inscription des coupes pour l'exercice 2023.

Elle expose aux membres du Conseil le plan avec les unités de gestion concernées et précise que cette année, il n'y aura pas de coupe rase.

Les coupes prévues cette année sont :

- Des coupes sanitaires
- Des coupes d'amélioration
- Des coupes classées en régénération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'Office National des Forêts,
L'inscription à l'état d'assiette 2023 des coupes suivantes :

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Nvelle Prop.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)
MAZEROLLES	9_r	1,51	2023	Amélioration indifférenciée	1,51
MAZEROLLES	2_r	10,18	2023	Coupe sanitaire	10,18
MAZEROLLES	6_a3	4,86	2023	Amélioration indifférenciée	4,86
MAZEROLLES	7_a3	7,12	2023	Amélioration indifférenciée	7,12
MAZEROLLES	8_a2	0,17	2023	Amélioration indifférenciée	0,17
MAZEROLLES	8_a3	4,54	2023	Amélioration indifférenciée	4,54
MAZEROLLES	9_a3	1,72	Supp.	Amélioration indifférenciée	1,72
MAZEROLLES	5_r	8,65	Supp.	Régénération indifférenciée	6,99

10 votes pour

SDEPA- Programme "Rénovation EP (SDEPA) - Rénovation 2022-Affaire n° 21REP094

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'Eclairage public sur différents secteurs**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET - SETREL.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ "Rénovation EP (SDEPA) - Rénovation 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit:

- montant des travaux T.T.C	33 181,52 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 318,16 €
- frais de gestion du SDEPA	1 382,56 €
TOTAL	37 82,24 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit:

- participation Syndicat	21 000,00 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre	15 499,68 €
- participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	1 382,56 €
TOTAL	37 882,24 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

11 votes pour

ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Rénovation EP(DEPARTEMENT) - Rénovation 2022-Affaire n° 21EP102

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage Public lié au renforcement du poste P1 Ecole (Fiche Problème) (lié 21RE046)**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET - SETREL.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (DEPARTEMENT) - Rénovation 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	25 841,82 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 584,19 €
- frais de gestion du SDEPA	1 076,74 €
TOTAL	29 502,75 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	16 581,84 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre	11 844,17 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 076,74 €
TOTAL	29 502,75 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

11 votes pour

**ELECTRIFICATION RURALE - - Programme "Génie Civil Communications Electroniques
Option A 2022- Affaire n° 21TE114**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Génie Civil lié au Renforcement du poste P1 Ecole (FICHE PROBLEME) (lié 21RE046)**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET - SETREL.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	16 144,80 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 614,48 €
- frais de gestion du SDEPA	672,70 €
TOTAL	18 431,98 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre	17 759,28 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	672,70 €
TOTAL	18 431,98 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

11 votes pour

Renforcement du poste P1 Ecole- N°21RE046

Le poste transformateur électrique HT/BT P1 rue de la Carrère n'est pas assez puissant pour absorber les prochaines constructions aux abords de la route d'Arzacq.

Une visite de piquetage a eu lieu le 23/07/2021, les travaux de renforcement du poste P1 Ecole sont estimés à 242 767,34 €.

Ces travaux de renforcement bénéficient d'un financement intégral de la part du SDEPA. Seuls les frais de gestion (d'un montant de 5,00 % du montant HT des travaux) restent par conséquent à la charge de la Commune, pour un montant prévisionnel de 8 734,41 €.

11 votes pour

Tarifs cantine

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'une cantine communale.

Elle informe les membres du Conseil que les professeurs et des personnes extérieures au personnel communal, sont amenés à prendre des repas à la cantine.

Elle ajoute que le centre aéré pourrait prendre les repas le mercredi, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il convient de déterminer les tarifs de ces repas.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE le prix du repas à :

- 4.50 € pour les professeurs et les extérieurs
- 4.00 € pour le repas du midi et le goûter du centre aéré.

PRÉCISE que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2022 et qu'ils pourront être révisés en cours d'année.

12 votes pour

Décision modificative

Madame la Maire informe le Conseil que diverses écritures comptables de régularisation doivent être prises. Elle propose donc au conseil de voter la décision modificative suivante :

Dépenses Article (chap)-Opération	Montant
1641(16)-emprunt	500,00 €
20415342(204)-bâtiment	-17 500,00 €
231(23)-145-travaux	17 000,00 €
Total	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
ACCEPTE de procéder à la décision modificative ci-dessus

12 votes pour

**Participation aux frais de scolarité pour un élève résidant à Mazerolles et scolarisé à LONS.
2021/2022.**

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal qu'un élève de Mazerolles est scolarisé à LONS. La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Education, article L.212-8, les communes de résidences doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants, qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celles de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (CLIS,...)

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli en école publique de LONS
AUTORISE Madame le Maire à engager la dépense correspondante soit 905.85 €.

12 votes pour

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article D224-3,

Vu la délibération n°22-2022 du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (SEMT) adoptant le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif,

Ayant entendu la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif du SEMT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

APPROUVE le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public pour la compétence assainissement collectif et non-collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan, annexé à la présente délibération.

12 votes pour

**SYNTHESE
DES RAPPORTS ANNUELS
DES SERVICES PUBLICS
EAU POTABLE &
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF
2021**

juin 22



Eaux40
SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

EAU POTABLE

OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS : 4 dont 3 stations de production en activité (Horsarrieu en arrêt) pour une capacité totale de pompage de **40 600 m³/j** et **35 réservoirs** semi-enterrés ou sur tour (capacité de stockage totale de 14 310 m³).

CANALISATIONS : 1 330 km de réseaux et 137 km de branchements.

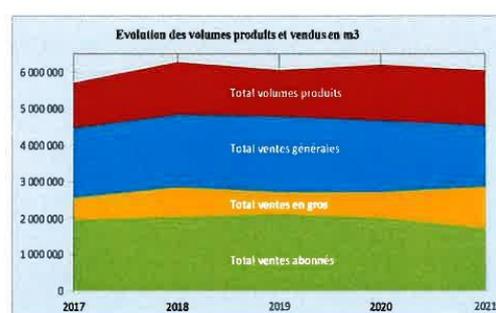
TAUX DE RENOUVELLEMENT 2021 : 16,5 km, soit **1.24 %**.

NOMBRE D'ABONNES : 11 030 (+1.21 %) représentant environ 25 000 habitants (hors 7 ventes en gros : environ 12 000 habitants).

PRODUCTION : 6 000 816 m³ (-2.6 % / année N-1).

VOLUMES DISTRIBUES

Volumes facturés (m ³)	2021
Total ventes abonnés	1 688 058
Total ventes en gros	2 817 543
Total ventes générales	4 505 601
Volumes de service stations production	46 818
Volumes de service réseaux distribution	69 717



Depuis 2018 : Baisse des volumes produits de 3.8 %

Baisse des ventes générales à hauteur de 6.0 % : baisse des ventes aux particuliers (- 15.5 %) et augmentation générale des ventes en gros (+ 0.7 %)

RENDEMENTS DES RESEAUX

Secteurs	Syndicat
Rdt avec vol de service	76.8%
Volumes perdus / fuites (m ³) hors volumes de service	1 378 679
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	9.4
Indice linéaire volumes non comptés (m ³ /km/jour)	3.0
Indice linéaire pertes en réseau (m³/km/jour)	2,8
Référentiel de l'agence de l'eau Adour Garonne	Médiocre

CONFORMITE DE L'EAU

Bactériologie : 100 % de conformité sur les trois secteurs de distribution.

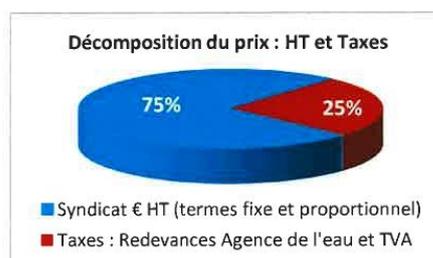
Physico-chimie : Pécorade : conforme, problème de température et de chlorites.

Marseillon : présence ponctuelle d'un pesticide sans effet sur la santé, turbidité récurrente.

Aurice : conforme, bonne qualité.

PRIX TTC DU SERVICE AU M³ (pour 120 m³)*(Indicateurs financiers en pages 13 à 18 du RPS)*

Valeurs en euros	2021
Abonnement	45,00
Part proportionnelle pour 120 m ³	135,60
Redevance prélèvement	9,12
Redevance pour poll. domestique	39,60
TVA	12,61
Total (€ TTC)	241,94
Prix du m³ (€ TTC) sur la base de 120 m³/an	2.02

**RECETTES
D'EXPLOITATION**

Vente d'eau domestique (termes fixes et consommations)	2 401 996.47 €
Vente d'eau en gros (termes fixes et consommations)	976 362.71 €

Par rapport à 2019, baisse de 6.1 % des recettes globales.

**REDEVANCES REVERSEES A
L'AGENCE DE L'EAU**

Redevance prélèvement	345 141.11 €
Redevance pollution	453 759.98 €

ETAT DE LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre	995 523.81 €
Annuités de remboursements de la dette	86 187.18 €

DATE D'EXTINCTION DE LA DETTE : 16/03/2042**TAUX D'IMPAYES BRUT : 3.00 %** - données DGFIP du 18/05/22**INVESTISSEMENTS REALISES ET SUBVENTIONS 2021 (principaux)**

Objet des travaux	Montant de travaux (€ HT)	Subventions perçues pour l'année (€ HT)
Château d'eau de Montaut	271 282.25 €	57 019.20 €
Pose compteurs de sectorisation sur réseaux	54 519.00 €	88 441.50 €
Schéma directeur	51 207.50 €	25 488.90 €
Travaux Eau potable (renouvellement)	75 647.28 €	0 €
Renouvellement réseaux 2021 (Appel à Projets Agence de l'eau)	825 132.13 €	264 000.00 €
Sécurisation des réservoirs	51 709.07 €	0 €
Divers matériels	48 771.68 €	0 €

Pour certains travaux, des subventions ont été perçues avec une année de décalage par rapport aux investissements.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur l'ensemble du territoire, les eaux usées sont collectées via **73.4 kilomètres** de réseaux unitaires ou séparatifs et traitées par **33 stations d'épuration** gérées par le syndicat.

CAPACITE DES STATIONS EN EQUIVALENTS HABITANTS : 8 403

NOMBRE D'ABONNES : 2 607 (+ 3.1 %)

ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS : 5 600 habitants (INSEE : 2.1 hab./foyer)

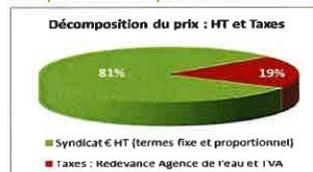
TAUX DE RENOUELEMENT DES RESEAUX : Depuis 2017, **958 ml de réseaux remplacés**, soit en moyenne **0.26 %**.

PRIX TTC DU SERVICE AU M³ (pour 120 m³) :

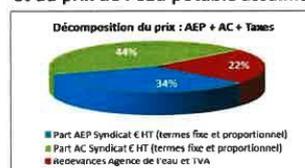
(Indicateurs financiers en pages 7 à 10 du RPQS)

Valeurs en euros	2021
Abonnement	45.00
Part proportionnelle (120 m3)	189.60
Redevance pour modernisation des réseaux	30,00
TVA	26,46
Total 120 m3 assainis (€ TTC)	291.06
Prix du m³ (€ TTC) sur la base de 120 m3/an (part assainissement)	2,43
Evolution du prix du m ³ / année N-1	1.4%
Prix 120 m³ eau potable et assainissement collectif (€ TTC)	533.00
Prix du m³ (€ TTC) sur la base de 120 m3/an (part eau + assainissement)	4.44

Décompositions du prix de l'assainissement



et du prix de l'eau potable assainie



VOLUMES FACTURES : 228 293 m3

RECETTES D'EXPLOITATION : 565 427.91 €

REDEVANCES REVERSEES A L'AGENCE DE L'EAU : 23 470.08 €

ETAT DE LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre	787 628.07 €
Annuités de remboursements de la dette	97 229.44 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE : 31/07/2035

TAUX D'IMPAYES BRUT : 4.00 % - données DGFIP du 15/05/22

INVESTISSEMENTS REALISES ET SUBVENTIONS 2021 (principaux)

Commune	Consistance	Montant €HT	Subventions perçues pour l'année €HT
Arzacq	Extension réseau RD 946	23 884.07 €	45 305.68 €
Miramont Sensacq	Création réseau		40 934.97 €
Vignes	Canalisation rejet eaux traitées		5 000.00 €
Sorbets	Extension station d'épuration		15 282.66 €
Cauna	Réfection – extension station d'épuration	24 613.00 €	162 236.29 €
Buanes	Réhabilitation station d'épuration	44 860.08 €	
Travaux Ac Divers		4 003.05 €	
Audignon	Création réseau		56 282.10 €

Pour certains travaux, des subventions ont été perçues avec une année de décalage par rapport aux investissements.

4/5

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au total, la compétence est assurée pour **40 communes** des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Sur le territoire du Syndicat, **7 595 bâtiments** assainis par un système d'assainissement non collectif : 4 896 bâtiments dans le secteur landais et 2 699 bâtiments dans le secteur béarnais.

Le **nombre d'habitants concernés** est de l'ordre de **16 000**.

CONTROLES DE CONCEPTION ET DE REALISATION : NEUFS ET REHABILITATIONS

	Nombre	Depuis 1998
Contrôles de conception	134	3 797
Contrôles de réalisation	99	2 879

CONTROLES DE L'EXISTANT

Contrôles de l'existant de l'année	662
Soit depuis 1998	9712

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : 52,0 %.
(sur ensemble du parc)

RECETTES D'EXPLOITATION

(Indiquées en fin de compte, à pages 8 & 9 du RPS)

Prestations	(€ HT)
Contrôle de conception	20 100,00 €
Contrôle de réalisation	13 455,50 €
Contrôle d'installation existante	61 618,53 €
Contrôle ventes	6 000,00 €
Total	101 174,03

TAUX D'IMPAYÉS BRUT : 2,00 % - Données DGFiP du 18/05/22

TRAVAUX REALISES

Réhabilitation d'installations existantes (pour le compte d'un tiers) en €HT	13 534,46 €
---	-------------

DEPUIS 2000, 499 CHANTIERS DE REHABILITATION AIDES

(498 par Agence de l'eau d'un 73 Département 40 et 1 Département 64)

1/5

Questions diverses

- **Les travaux de l'école suivent leur cours.** Des travaux supplémentaires aux abords de l'école vont être réalisés.

- **Les travaux de la station d'épuration** devraient être terminés à la fin de l'année. Le troisième module a été installé ce qui permettra d'augmenter la capacité à 750 habitants.



- Pivot Monlau

Madame la Maire rappelle le projet d'ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2022, pour l'alimentation d'un pivot.

Elle précise que Monsieur MONLAU Jean-Baptiste, habitant de la Commune, offre à la commune une participation à ces travaux pour un montant de 2 750.66 euros qui représente la part communale.

- Cérémonie du 11 novembre

Un hommage sera rendu à Julien Carette par le 5^{ème} RHC.

- Octobre rose

Madame la Maire remercie Madame Nathalie Malé pour son initiative pour octobre rose.

- Annulation des repas cantine

Le fonctionnement reste inchangé. Les repas doivent être annulés la veille avant 10 h et avant les vacances scolaires, l'annulation doit être réalisée le dernier jour de classe avant 10 heures.

-Vitesse

Un usager, chemin de Peyrelance, souhaite un abaissement de la vitesse à 30 km/h. Après débat, le conseil ne donne pas une suite favorable à sa demande, mais s'oriente vers une mise en place de panneaux de sensibilisation à la vitesse aux différentes entrées du village.

-Vente de bois

Une vente de bois de 20 stères a été réalisée.

-Vœux 2023

La cérémonie des vœux se déroulera le 13 janvier 2023 au foyer rural.

-Participation ALSH

Le centre de loisirs, malgré une augmentation des tarifs des familles de +2€/enfant/jour, n'arrive plus à stabiliser son budget.

Afin de trouver un équilibre financier, il faudrait augmenter la part commune de 2.50 € par enfant et par jour, et pour 2022 verser une subvention supplémentaire, pour Mazerolles, de 8 651.97 €.

Une réflexion reste engagée auprès des autres communes bénéficiaires du centre de loisirs.

- Nom de l'école

Le conseil valide école de Mazerolles/ escola de Maseròlas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A MAZEROLLES, le 02 novembre 2022.

Sceau de la mairie

La Maire,

Isabelle PÉGUILLÉ

Le secrétaire de séance

Pierre MOUREU